

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2021

PRÉVENTION ACTES DE TERRORISME ET RENSEIGNEMENT - (N° 4104)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL32

présenté par

Mme Karamanli, Mme Untermaier, M. Saulignac et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 11

À la fin de la première phrase de l'alinéa 10, substituer à l'année :

« 2025 »

l'année :

« 2022 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe « socialistes et apparentés » vise à réduire la durée de l'expérimentation de l'interception de communication satellitaire.

Le caractère balbutiant de ces techniques justifie selon le CE que leur utilisation reste à un stade expérimental.

Cet amendement vise à fixer une date qui permettra à la majorité de la prochaine législature de se prononcer sur son éventuelle prorogation.